



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-110

PUBLIÉ LE 21 MARS 2018

Sommaire

Préfecture de Police

75-2018-03-20-002 - Arrêté n°2018-00218 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service du cabinet. (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2018-03-20-002

Arrêté n°2018-00218 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service du cabinet.

arrêté n° 2018-00218
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du service du cabinet

Le préfet de police

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-01363 du 9 décembre 2016 relatif aux missions et à l'organisation du cabinet du préfet de police ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu la décision ministérielle d'affectation du 30 décembre 2013 par laquelle M. Serge GONZALEZ, administrateur civil hors classe, est nommé chef du service du cabinet du préfet de police, à compter du 15 janvier 2014 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Serge GONZALEZ, chef du service du cabinet du préfet de police, à l'effet de signer au nom du préfet de police, dans la limite de ses attributions, les actes nécessaires au fonctionnement administratif du cabinet du préfet de police, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Serge GONZALEZ, chef du service du cabinet du préfet de police, à l'effet de signer au nom du préfet de police, les autorisations de concours de la force publique en matière d'expulsions locatives, dans la limite de ses attributions.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal TOBAILEM, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des expulsions locatives et de la voie publique, à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 1 et 2, dans la limite de ses attributions.

Article 4

Reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 1, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Laurence MENGUY, attachée d'administration hors-classe de l'État, chef du bureau des ressources et de la modernisation ;
- Mme Fabienne CLAIR, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des interventions et de la synthèse ;
- Mme Marie-Hélène PAUZIES, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des expulsions locatives et de la voie publique, responsable du pôle expulsion locatives ;
- Mme Marie-Haude MARCHAND, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des expulsions locatives et de la voie publique, responsable du pôle voie publique ;
- M. Patrick GRAS, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des interventions et de la synthèse ;
- Mme Latifa SAKHI, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du pôle voie publique ;
- M. Kévin GAULIARD, attaché d'administration de l'État, responsable de secteur au sein du pôle expulsions locatives.

Article 5

Le préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 20 MARS 2018


Michel DELPUECH